

Règlement du Concours photo
Les 20 ans de la médiathèque 18 janvier 2020
Du 4 novembre au 21 décembre

I - OBJET DU CONCOURS

Dans le cadre des 20 ans de la médiathèque de Suresnes, nous proposons un Concours photo dont le sujet est «Jour de fête»

Le concours est ouvert à tous les publics sans limite d'âge.

II- PARTICIPATION ET INSCRIPTION AU CONCOURS

Pour participer à ce concours, il suffit de déposer un tirage photo à l'accueil de la Médiathèque durant les horaires d'ouverture, accompagné de la fiche d'inscription.

Vous pouvez participer au concours jusqu'au 21 décembre 2019. Les photos seront exposées à la Médiathèque du 11 janvier au 26 janvier 2020.

Le gagnant sera récompensé le 18 janvier 2020 à 19h30.

III- OBLIGATIONS

La photographie doit obligatoirement respecter le thème du concours «Jour de fête» et être conforme aux dispositions légales en vigueur. Elle ne doit notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Il est impératif de nous donner l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la photo présentée. Dans le cas contraire, la photo sera automatiquement écartée du concours.

IV- FORMAT DE L'ŒUVRE

La photo peut être prise avec tout type d'appareil (argentique, numérique, smartphone...), en noir et blanc ou couleur et sous tout type de support.

Le tirage papier devra avoir un format minimum de 14,8*21.

V- JURY ET SÉLECTION DES ŒUVRES

Ouvert à tous : un jury composé de bibliothécaires déterminera le 1^{er} et 2^{ème} prix.

La photo devra répondre aux critères suivants :

- Le respect du thème imposé
- L'originalité de la vision
- Le traitement photographique : mise au point, cadrage....

Prix coup de cœur des lecteurs :

Le public pourra voter à la Médiathèque pour son coup de cœur du 11 au 18 janvier jusqu'à 17h.

VI- AUTORISATION DE DIFFUSION DES ŒUVRES

La Ville de Suresnes s'engage à ne faire aucun usage commercial de l'œuvre et à respecter les droits de son auteur. Les participants autorisent la Ville à diffuser leur création à titre gratuit.

La participation à ce concours, et le dépôt de la photo, vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Date de clôture du dépôt du tirage : 21 décembre 2019

Le tirage pourra être récupéré par son auteur à l'issue du concours

Pour plus d'information : mcogolludo@ville-suresnes.fr